

- 2 FEV. 2021

ARRIVÉE

A.D. n° 2021-161

Tarn et Garonne Habitat – Société anonyme de coordination

Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.411-2, L.423-1-1 et suivants et R421-3,

Vu la loi n°2018-1201 et notamment son article 81 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi Élan »,

Considérant la composition du conseil d'administration de la société anonyme de coordination fixée à 19 membres dont 5 membres représentant les collectivités sans droit de vote, étant précisé que chaque organisme invite la collectivité de rattachement à présenter son candidat,

Considérant la demande formulée par courrier du 28 octobre 2020 de Tarn et Garonne Habitat,

Arrête

Article 1er – Madame Véronique COLOMBIÉ, conseillère départementale est désignée comme représentant du Département de Tarn et Garonne pour siéger au sein du conseil d'administration de la société de coordination, avec voix consultative.

Article 2 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de Tarn-et-Garonne, publié et notifié à l'intéressé. Copie en sera adressée à Madame la Directrice générale de l'office public départemental de l'habitat Tarn et Garonne Habitat.

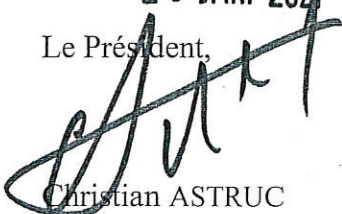
Article 3 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montauban,

Le

29 JAN. 2021

Le Président,



Christian ASTRUC